FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
FORMAMIDE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	FORMAMIDE
Numéro du produit	10681
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119496064-35-XXXX
Numéro CAS	75-12-7
Numéro index UE	616-052-00-8
Numéro CE	200-842-0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	usage : intermédiaire conformément au règlement REACH 1907/2006, article

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.
Sds No.	10681

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Carc. 2 - H351 Repr. 1B - H360FD STOT RE 2 - H373
Dangers pour l'environnement	Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE	200-842-0

FORMAMIDE

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H351 Susceptible de provoquer le cancer. H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Mentions de mise en garde	P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
Contient	FORMAMIDE

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

FORMAMIDE **60-100%**

Numéro CAS: 75-12-7 Numéro CE: 200-842-0

Classification
Carc. 2 - H351
Repr. 1B - H360FD
STOT RE 2 - H373

ALCOOL METHYLIQUE **<0.1%**

Numéro CAS: 67-56-1 Numéro CE: 200-659-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119433307-44-XXXX

Classification
Flam. Liq. 2 - H225
Acute Tox. 3 - H301
Acute Tox. 3 - H311
Acute Tox. 3 - H331
STOT SE 1 - H370

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Nom du produit	FORMAMIDE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119496064-35-XXXX
Numéro index UE	616-052-00-8
Numéro CAS	75-12-7

FORMAMIDE

Numéro CE	200-842-0
Commentaires sur la composition	Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Cyanure d'hydrogène (HCN).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Contenir et collecter les eaux d'extinction.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

FORMAMIDE

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante. Manipuler le produit dans un système clos.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Les femmes enceintes ou allaitant ne devraient pas travailler avec ce produit s'il y a le moindre risque d'exposition.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter le contact avec des oxydants. Matériaux appropriés pour conteneurs: Acier inoxydable. Aluminium. Matériaux inappropriés pour conteneurs: Acier.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

FORMAMIDE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLE ppm(D) 18 mg/m3(D)
Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLE

ALCOOL METHYLIQUE

D
Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 250 ppm 333 mg/m³
Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 200 ppm 266 mg/m³
D = Absorption de peau.

DNEL
Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 6.66 mg/m³
Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 6.66 mg/m³
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.952 mg/kg

PNEC
- eau douce; 0.5 mg/l
- eau de mer; 0.5 mg/l
- Sédiments (eau douce); 1.26 mg/l
- Sol; 0.151 mg/l
- STP; 100 mg/l
- rejet intermittent; 5 mg/l
- Sédiments (eau de mer); 2.23 mg/l

ALCOOL METHYLIQUE (CAS: 67-56-1)

FORMAMIDE

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 260 mg/m³ Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 260 mg/m³ Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 260 mg/m³ Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 260 mg/m³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 40 mg/m³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 40 mg/kg/jour Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 50 mg/m³ Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 50 mg/m³ Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 50 mg/m³ Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 50 mg/m³ Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 8 mg/kg p.c. /jour Population en général - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 8 mg/kg p.c. /jour Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 8 mg/kg p.c. /jour Population en général - Orale; Court terme Effets systémiques: 8 mg/kg p.c. /jour
DMEL	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 40 mg/kg p.c. /jour
PNEC	- eau douce; 20.8 mg/l - eau de mer; 2.08 mg/l - rejet intermittent; 1540 mg/l - Station d'épuration des eaux usées; 100 mg/l - Sédiments (eau douce); 77 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 7.7 mg/kg - Sol; 100 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection

Contrôles techniques appropriés	Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites d'exposition professionelle et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs.
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.
Protection des mains	Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Caoutchouc nitrile. Epaisseur: 0.4 mm Caoutchouc chloroprène. Epaisseur: 0.5 mm Caoutchouc butyle. Epaisseur: 0.7 mm Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.
Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.
Mesures d'hygiène	Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

FORMAMIDE

Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Gas filter, type A EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Légère. Ammoniac.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	pH (solution diluée): 4 - 10 @ 0.2%
Point de fusion	2.2°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	210°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	152°C
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	0.08 mbar @ 20°C
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	1.133 @ 20°C
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	log Kow: -0.82
Température d'auto-inflammabilité	>500°C
Température de décomposition	345°C
Viscosité	3.75 mPa s @ 20°C
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucune information requise.

FORMAMIDE

Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Pas d'information disponible.
Poids moleculaire	45.04
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatile	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Des réactions avec les produits suivants peuvent générer de la chaleur: Oxydants.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Conserver à une température ne dépassant pas 90°C.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Cyanure d'hydrogène (HCN).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL_{50} orale) DL_{50} ~5780 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL_{50} cutanée) DL_{50} >3000 mg/kg, Cutanée, Rat

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL_{50} inhalation) DL_{50} >21 mg/l, Inhalatoire, Rat OECD 403

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas d'information disponible.

Données sur l'animal Non irritant. Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non irritant. Lapin OECD 405

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

FORMAMIDE

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Peut nuire à la fertilité.

Toxicité pour la reproduction - développement Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Risque présumé d'effets graves pour les organes (Sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation temporaire.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

Informations toxicologiques sur les composants

ALCOOL METHYLIQUE

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 100,0

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 300,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL_{50} vapeurs mg/l) 3,0

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 3,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant. Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

FORMAMIDE

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non irritant. Lapin

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire	Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée	Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro	Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif. Mutation génique: Négatif.
Essais de génotoxicité - in vivo	Altération et/ou réparation de l'ADN: Négatif. Souris

Cancérogénicité

Cancérogénicité	NOAEL 466 mg/kg/jour, Orale, Rat

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité	Pas d'information disponible.
Toxicité pour la reproduction - développement	Embryotoxicité: - : , Orale, Souris Négatif. Foetotoxicité: - : , Orale, Souris Positif.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un	STOT SE 1 - H370
Organes cibles	Système nerveux central Yeux

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.	LOAEL 2340 mg/kg, Orale, Singe NOAEL 1.06 mg/l, Inhalatoire, Rat 90 jours
Organes cibles	Yeux Système nerveux central

Danger par aspiration

Danger par aspiration	Pas d'information disponible.

Inhalation	Toxique par inhalation. Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige.
Ingestion	Toxique en cas d'ingestion. Peut provoquer une perte de conscience, une cécité et éventuellement la mort.
Contact cutané	Toxique par contact avec la peau.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.
Organes cibles	Reins Foie Système cardiaque et appareil cardio-vasculaire
Considérations médicales	Lésions des reins et/ou du foie.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

FORMAMIDE

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Informations écologiques sur les composants

ALCOOL METHYLIQUE

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: 6596 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE_{50}, 48 heures: > 500 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE_{50}, 72 heures: > 500 mg/l, Scenedesmus subspicatus

Toxicité aiguë - microorganismes CE_{20}, 0.5 heure: >1000 mg/l, Boues activées
OECD 209

Informations écologiques sur les composants

ALCOOL METHYLIQUE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: 15400 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
NOEC, 200 heure: 15800 mg/l, Oryzias latipes (médaka)
CL_{50}, 96 heure: > 100 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE_{50}, 48 heures: > 10000 mg/l, Daphnia magna

CE_{50}, 96 heure: 22200 - 23400 mg/l, Invertébrés d'eau douce
Daphnia obtusa - Neonate

CE_{50}, 48 heure: 2500 mg/l, Invertébrés d'eau de mer
Crangon Crangon (Common sand shrimp)

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE_{50}, 96 heures: 22000 mg/l, Selenastrum capricornutum

CE_{50}, 96 heure: 16.912 mg/l, Algues d'eau de mer
Ulva pertusa

Chronic, NOEC, 96 heure: 9.96 mg/l, Algues d'eau de mer
Ulva pertusa

Toxicité aiguë - microorganismes CI_{50}, 15 heure: 20000 mg/l,
CI_{50}, 3 heure: > 1000 mg/l,

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation - 90-100%: 28 jours
OECD 301A

FORMAMIDE

Informations écologiques sur les composants

ALCOOL METHYLIQUE

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
Biodégradation	Eau - Degradation (%) 71.5: 5 jours Eau - Degradation (%) 95: 20 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage log Kow: -0.82

Informations écologiques sur les composants

ALCOOL METHYLIQUE

Potentiel de bioaccumulation	Le produit n'est pas bioaccumulable. FBC: < 10, Leuciscus idus (ide mélanote)
Coefficient de partage	: -0.82 / -0.66

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

ALCOOL METHYLIQUE

Mobilité	Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

ALCOOL METHYLIQUE

Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

ALCOOL METHYLIQUE

Cod	1.42

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.
Méthodes de traitement des déchets	Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

FORMAMIDE

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Catégorie de pollution: Cat Y Type de navire: 3

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII) Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 30 Numéro d'entrée: 3

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

FORMAMIDE

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
CAS: Chemical Abstracts Service.
DNEL: Dose dérivée sans effet.
IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
PNEC: Concentration prédite sans effet.
REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
FBC: Facteur de bioconcentration.
DBO: Demande biochimique en oxygène.
CE_{50}: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
NOEC: Concentration sans effet observé.
LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
LE50: limite d'exposition 50
hPa: Hektopaskal
LL50: Lethal Chargement cinquante
OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
Un appareil respiratoire autonome: SCBA
STP Stations d'épuration
COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision	16-12-19
Numéro de version	3.001
Remplace la date	15-05-17
Numéro de FDS	10681

FORMAMIDE

Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H301 Toxique en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané. H331 Toxique par inhalation. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes . H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Signature	Jitendra Panchal